

# Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de David ben Messaouda, Rav Moshé ben Raziél, Chímone ben Messaouda



Pour l'élévation de l'âme de Yítshak Ben Chímone, Yéhouda Ben David, Chímone Ben Yítshak, Aaron Ben Chímone, 'Haïm ben David, David Ben yaakov, Yéhía ben Yaakov, Messaouda bat Guemra, et 'Hanna Bath Esther



Pour le zívoug de Sarah bat Avraham , Azriel ben Sarah et David ben Julie, Jenny Bat Étoile



## Résumé de la Paracha

La parachat Kédochim, comme son nom l'indique, enjoint le peuple à la sainteté. Ainsi, elle énonce un certain nombre de lois en rappelant à chaque fois la sainteté d'Hachem, pour préciser l'importance du respect de ces lois. Ainsi cette paracha met en avant les lois du Chabbat, du respect des parents, de l'idolâtrie, du sacrifice, de la moisson, du vol, du mensonge et du paiement des salaires aux employés. Elle stipule également les règles encadrant la parole et toutes les fautes qui peuvent en découler, comme prononcer des malédictions, prononcer des jugements injustes ou encore colporter le Lachone Hara. Suite à cela, la Torah insiste sur l'importance à accorder à l'entente entre les hommes, en s'éloignant de tout ce qui causerait la haine. La torah poursuit par d'autres règles concernant la moralité, l'interdiction de pratiquer la sorcellerie et d'autres lois encore.

Dans le chapitre 19 de Vayikra, la torah dit :

א / וַיְדַבֵּר יְהוָה, אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר:

1/ Hachem parla à Moshé en disant :

ב / דַּבֵּר אֶל-כָּל-עַדְת בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל, וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם--:

קְדוּשִׁים תִּהְיוּ: כִּי קְדוֹשׁ, אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם

2/ Parle à toute la communauté des bné-Israël et dis-leur: Soyez saints! Car je suis saint, Moi Hachem, votre Dieu.

Versets De la Paracha

Ce verset appelant à la sainteté amène à une question primordiale : comment être saint ? Il ne s'agit pas ici de poser les bases d'une réflexion

théorique mais bien de déterminer le mécanisme d'acquisition de la sainteté. Le verset établit une sorte de relation entre notre sainteté et celle de

Dieu alors même qu'il paraît impossible de songer confronter les deux états. Et pourtant le midrach rapporte qu'il s'agit précisément de cela<sup>1</sup> : « *Peut-être devriez-vous être aussi saints que Moi (Dieu) ? Seulement la Torah précise "Car Je suis saint", Ma sainteté est au dessus de la votre.* ». Il s'agit là d'une évidence certaine et le midrach ne semble rien nous apprendre. Pourquoi la Torah s'évertue-t-elle à préciser que la sainteté d'Hachem est supérieure à la notre ? Que cherche-t-on à mettre en avant dans cette assertion triviale ?

La réponse se résume en une idée que nous allons tenter de pénétrer : notre sainteté est le résidu de la sainteté de Dieu, il s'agit d'un reste de son passage si l'on peut s'exprimer ainsi.

Pour comprendre en profondeur cette notion, il nous faut aborder les propos du **Sfat Émet**<sup>2</sup>. Le midrach<sup>3</sup> appuie le commandement enjoignant à la sainteté, d'un verset de Tehilim<sup>4</sup> que le maître commente :

יְשַׁלַח-עֲזָרָה מִקֹּדֶשׁ; וּמִצִּיּוֹן, יִסְעָדֶךָ

*Qu'il t'envoie son secours du Sanctuaire, que de Sion il soit ton appui!*

Le sens simple de ce verset concerne la terre d'Israël et plus précisément du Beth-Hamikdash qui projette la sainteté des cieux vers les hommes. Le maître révèle le moyen de capter cette énergie spirituelle et elle s'avère insinuée dans la source même indiquant le temple, à savoir le mot « *מִקֹּדֶשׁ - le Sanctuaire* » car il peut également se lire « *מִקִּידוּשׁ - de la sanctification* ». Avant d'accomplir une mitsvah nous récitons généralement une bénédiction et celle-ci contient la formule « *אשר קדשנו במצותיו - qui nous a sanctifiés de ses mitsvot* ». La pratique d'une mitsvah manifeste sur nous une charge de sainteté. Nous pourrions comparer cela à un souffle nous traversant et laissant au passage une odeur, un résidu. La lumière conséquente à l'accomplissement d'une mitsvah jaillit sur la personne et laisse une trace, un reste. Ce reste constitue l'élément à cultiver et en capacité de nous élever à la sainteté.

1 Vayikra rabba, chapitre 24, paragraphe 9.

2 Parachat Kédochim, année 650.

3 Vayikra Rabba, chapitre 24, paragraphe 3.

4 Chapitre 20, verset 3.

Le maître aborde cette notion au travers du Chabbat car il en est le prototype. Nos sages enseignent<sup>5</sup> : « *Rabbi chimone Ben Lakich dit : Hakadoch Baroukh Hou donne une âme supplémentaire à l'homme la nuit de Chabbat et à la sortie du Chabbat, Il la récupère, comme il est dit<sup>6</sup> : " שָׁבַת וַיִּנְפֹשׁ - il a mis fin à l'œuvre et s'est reposé "*. Nos maîtres commentent : *puisque'Il s'est reposé (et que le Chabbat est terminé), " וַיִּאֲכַל וַיִּשְׂבֵּן - malheur pour la perte de l'âme "* ».

Le **Sfat Émet** explique sur cette base que lors du Chabbat, Hachem achemine sur nous une âme destinée à se retirer décrivant précisément le processus que nous évoquons. L'objectif de cette manœuvre est de profiter d'une charge plus intense de sainteté et de chercher à en garder le plus dans nos frontières. Ce maintien se fait par le biais des trois repas de chabbat, dont le troisième est l'apogée.

Le **Pri Tsadik**<sup>7</sup> analyse la différence entre les prières de chabbat et celles de Yom Tov. Les trois offices du chabbat se distinguent les uns et des autres dans le texte qui les compose tandis que le format des prières de Yom Tov est identique qu'il s'agisse de la prière du soir, du matin ou de l'après-midi. **Aboudraham** explique la différence entre les prières de Chabbat : elles traitent des trois chabbat primordiaux. Ainsi, la prière d'Arvit initiant l'entrée du Chabbat tire sa sainteté du Chabbat de la création du monde. C'est pourquoi, nous y récitons le texte de Béréchit relatant le premier Chabbat de l'histoire<sup>8</sup> :

וַיְכַלּוּ הַשָּׁמַיִם וְהָאָרֶץ, וְכָל-צָבָאָם

*Ainsi furent terminés les cieux et la terre, avec tout ce qu'ils renferment ...*

La seconde prière, celle de Cha'harit renvoi au Chabbat du don de la Torah d'où son contenu :

יְשַׁמַּח מִלְּשָׁה בְּמִתְנַת הַלְקוּ, כִּי עָבַד נְאֻמָּן קְרָאתָ לוֹ.  
בְּלִיל תַּפְאָרַת בְּרֵאשׁוֹ נְתַתָּ, בְּעַמְדוֹ לְפָנֶיךָ עַל הַר סִינַי.  
שִׁנֵּי לוֹהוֹת אֲבָנִים הוֹרִיד בְּיָדוֹ, וְכָתוּב בָּהֶם שְׁמִירַת שָׁבַת

5 Traité Bétsah, page 16a.

6 Chémot, chapitre 31, verset 17.

7 Sur parachat Vaé'thanan, chapitre 18.

8 Béréchit, chapitre 2.

*Que Moshé se réjouisse de sa part, car Tu l'a nommé comme serviteur fidèle, une couronne resplendissante tu as placé sur sa tête lorsqu'il s'est tenu devant toi sur le Mont Sinai. Les deux tables de la loi il les a descendues dans sa main et il y était écrit la mitsvah de garder le Chabbat.*

Enfin, la prière de Min'ha fait référence au Chabbat du monde futur, lorsqu'enfin nous saisissons qu'Hachem est Un et que son nom est Un. À ce titre, nous lisons :

אַתָּה אֶחָד וְשִׁמְךָ אֶחָד, וְאִי כַעֲמֻדָּה כִּי־יִשְׂרָאֵל גּוֹי אֶחָד בְּאֶרֶץ  
*Tu es Un et ton Nom est Un et qui est comme ton peuple Israël, un peuple Un sur terre.*

Le **Pri Tsadik** établi une relation entre les trois offices et les trois séoudot que nous prenons le Chabbat. Le maître révèle alors que la dernière séouda est celle qui exprime l'essentiel de l'âme supplémentaire obtenue le Chabbat dont la nature est affiliée au monde futur.

Cela nous amène à aborder les propos particulièrement profond du **Yisma'h Moshé**<sup>9</sup> qui s'interroge sur le sens du verset<sup>10</sup>:

בֵּינִי וּבֵין בְּנֵי יִשְׂרָאֵל--אֹתוֹת הוּא, לְעֵלָם: כִּי-שִׁשֶׁת יָמִים, עָשָׂה  
 יְהוָה אֶת-הַשָּׁמַיִם וְאֶת-הָאָרֶץ, וּבַיּוֹם הַשְּׁבִיעִי, שָׁבַת וַיִּנָּפֹשׁ  
*Entre moi et les enfants d'Israël c'est un signe éternel, attestant qu'en six jours, Hachem a fait les cieux et la terre, et que, le septième jour, il a mis fin à l'œuvre et s'est reposé.*

En quoi le Chabbat est-il un signe de la création du monde? Le fait de le respecter peut certes témoigner de l'allégeance des hébreux et témoigner de leur confiance envers le Créateur du monde, mais le Chabbat lui-même ne peut être qualifier de « signe » de la création du monde. Que cache ce verset ?

Le **Yisma'h Moshé** base sa réponse sur une question du **Pné Yéhochou'a**<sup>11</sup>. Nos sages enseignent que le mot « ישראל - Israël » est l'acronyme de « יש שישים ריבוא אותיות לתורה il y a 600 000 lettres dans la Torah ». Après décompte, il s'avère que cette assertion soit fausse car le Sefer

Torah atteint tout juste la moitié de ce nombre.

Pour résoudre ce problème, le maître cite le **Zéva'h Hachélamim**<sup>12</sup> justifiant la forme des 22 coupes composants la Ménorah : elles étaient larges en haut et étroites en bas. Les sages voient en cela une allusion concernant les lettres de la Torah , elles aussi au nombre de 22, dont le sens simple est restreint mais la nature profonde cache une grandeur inouïe. En comptant ces deux natures de la lettre, il s'avère qu'une double dimension du texte se dégage : les 300 000 lettres dévoilées et les 300 000 cachées.

En analysant plus en avant les choses, il s'avère que ces nombres correspondent au nombre de Chabbat de l'histoire. La guémara rapporte<sup>13</sup> : « Rav Kétina dit : 6000 ans constituent le monde et s'en suivent 1000 de destruction comme il est dit<sup>14</sup> : "Dieu seul sera grand en ce jour". Abbayé estime que cela durera 2000 ans comme il est dit<sup>15</sup> : " au bout de deux jours il nous aura rendu la vie; le troisième jour il nous aura relevés, pour que nous subsistions devant lui. " Il est enseigné en accord avec les propos de Rav Kétina : de même que la septième année (celle de la chémita) annule (impose la jachère) un an tous les sept ans, de même le monde est en jachère 1000 ans un fois tous les 7000 ans comme il est dit<sup>16</sup> : "Psaume. Cantique pour le jour du chabbat." à savoir pour le jour qui est complètement Chabbat" et il est précisé plus haut<sup>17</sup> : " Aussi bien, mille ans sont à tes yeux comme la journée d'hier quand elle est passée, " (pour nous apprendre qu'un jour pour Dieu équivaut à 1000ans). Il est également enseigné dans la maison d'Éliyahou : 6000 ans constituent le monde : 2000 ans de néant, 2000 ans de Torah, et 2000 ans de l'époque messianique et à cause de nos nombreuses fautes sont sorties celles qui sont sorties (en ce sens où nous avons perdu du temps sur les 2000 ans messianiques que nous pouvions espérer). ».

L'année juive est composée de 50 semaines soit une moyenne de 50 Chabbatoth par ans. Puisque le monde existe pour une période de

9 Sur Ki Tissah, chapitre 15.  
 10 Chémot, chapitre 31, verset 17.  
 11 Sur le Traité Kidouchin, page 30a.

12 Sur parachat Béhaalotékha simane 62.  
 13 Traité Sanhédrin, page 97a.  
 14 Yécha'yahou, chapitre 2, verset 11.  
 15 Hochéya', chapitre 6, verset 2.  
 16 Téhilim, chapitre 92, verset 1.  
 17 Téhilim, chapitre 90, verset 4.



6000 ans, nous aboutissons à un total de 300 000 Chabbatoth. Toutefois, il ne s'agit que des Chabbatoth dévoilés. Comme nous l'enseigne ensuite la guémara, passée la 6000ème année, nous entrons dans le 7ème millénaire appelé le « Grand Chabbat » car tous les jours qui le composent sont Chabbat. Durant cette période, les Samedis atteindront une dimension encore supérieure car ils cumuleront leur propre Chabbat plus celui du Grand Chabbat et leur état n'est pas à notre portée. Seulement, les six autres jours de la semaine seront marqués par une dimension Chabbatique. Il y aura donc 300 Chabbatoth par an pour un total de 300 000 Chabbatoth durant le 7ème millénaire. Le Chabbat, comme les lettres de la Torah dispose donc d'une double dimension, ceux qui sont révélés et ceux qui sont cachés et ne se manifesteront que dans le monde futur. La relation qui s'établi alors avec les lettres de la Torah devient évidente au point de comprendre le verset sus-mentionné sous un autre angle : « - לְעֵלָם, אֹת הוּא, c'est un **signe éternel** ». Le mot « אֹת - *signe* » peut également se traduire par « lettre ». Cela amène le **Yisma'h Moshé** a expliqué chaque Chabbat vient manifester une lettre de la Torah. De fait, il existe 300 000 lettres qui seront révélées dans ce monde et 300 000 autres attendant le monde futur.

maintes reprises que chaque lettre de la Torah est corrélée à une âme juive en ce sens que chaque membre du peuple a la charge de révéler au monde une partie de la Torah. Partant du postulat que chaque Chabbat correspond à une lettre de la Torah, il s'avère qu'au terme de l'histoire, seules 300 000 âmes pourront manifester leur potentiel, laissant l'autre moitié démunie ?

Avant d'aller plus loin, il nous faut expliquer une notion importante. Le peuple juif est bien composé de 600 000 *néchanot* quand bien même sa population serait supérieure à ce nombre. En effet, les 600 000 individus que comptait le peuple à la sortie d'Égypte constituent les âmes « originelles ». Devant la grandeur et la difficulté de leur mission, Hachem a fractionné ces âmes pour disperser la charge. Nous sommes donc aujourd'hui constitués d'un « morceau » d'âme. Il faut également avoir à l'esprit que le mot « âme » n'a pas vraiment de sens d'un point de vu spirituel tant il existe plusieurs niveaux, plusieurs strates dans l'âme. Lorsque nous disons que chaque Chabbat correspond à une lettre elle-même corrélée à une âme, il peut s'agir de plusieurs individus partageant la même racine d'âme à des niveaux variés. L'histoire du monde permet donc au travers de tous les Chabatoth de révéler chaque *néchama* au moment qui convient.

Peut-être est-ce là le sens des mots prononcés par Yéchayahou<sup>18</sup> :

Revenons maintenant à notre question : que faire des 300 000 Chabatoth dont l'absence empêche l'expression d'autant de *néchanot* ?

הַקְשִׁיבוּ אֵלַי עַמִּי, וְלֹאֲוֹמֵי אֱלֹהֵי הָאֲזִינוּ: כִּי תוֹרָה, מֵאֵתִי תֵצֵא, וּמִשְׁפָּטַי, לְאוֹר עַמִּים אֲרָגִיעַ

Peut-être est-ce là le secret de cette fameuse âme supplémentaire investissant le peuple juif le Chabbat. Comme l'affirme le **Pri Tsadik**, la dimension de cette *néchama* provient du monde futur, ce fameux 7ème millénaire. Dès lors, une âme entre dans le peuple juif et le rend capable de se lier à la Torah cachée, aux lettres cachées, à la dimension enfouie au plus profond du Sefer Torah. Il devient alors possible pour les hommes les plus proches de Dieu, d'accéder à ces nouveautés de la Torah pour les révéler au monde et ainsi compléter les 600 000 lettres. De sorte, il devient possible dès à présent de manifester cette « nouvelle Torah » restée cachée.

*Ecoutez-moi, vous qui êtes mon peuple, prêtez-moi l'oreille, vous qui formez ma nation! Car l'enseignement émane de moi, et j'établis la justice pour éclairer les nations.*

Sur quoi le Midrach<sup>19</sup> commente : « *Rabbi Avine fils de Kahana dit : Hakadoch Baroukh Hou a dit : Une nouvelle Torah sortira de Moi, des nouveautés de la Torah sortiront de Moi* ».

Cela nous amène toutefois à un problème car la corrélation ne se limite pas aux lettres et aux Chabbatoth, il existe également 600 000 *néchanot* peuplant les bné-Israël. Nous avons expliqué à

Au travers de cette connexion qui s'établi le

<sup>18</sup> Chapitre 51, verset 4.

<sup>19</sup> Vayikra Rabba, chapitre 13, paragraphe 3.

Chabbat, nous devons maintenir un lien avec une dimension qui est supérieure à la notre. Comme l'expliquait le **Sfat Emet**, il s'agit d'être en mesure de garder toute la semaine un résidu de ce souffle qui nous envahi. Ainsi nous parvenons à éveiller en nous une dimension supérieure. Telle est la définition de l'injonction « Soyez saints ». Nous ne serons pas comparable avec le Maître du monde, mais nous serons en relation avec Lui et auront la capacité de révéler les nouveautés de la Torah qu'Il a caché. Sa sainteté nous envahis laissant derrière elle un résidu à cultiver pour atteindre cette Torah dissimulée. Il s'agit d'exprimer ainsi la dimension du monde futur dès à présent.

Le **Agra Dékalla**<sup>20</sup> explique qu'il s'agit du secret des commandements des sages. Il faut savoir que l'ensemble des lois promulguées par les sages s'appuie sur le verset suivant<sup>21</sup> :

על-פי התורה אשר יורוה, ועל-המשפט אשר-יאמרו לך--  
תעשה: לא תסור, מן-הדבר אשר-יגידו לך--ימיו ושמאל

*Selon la torah qu'ils t'enseigneront, selon la règle qu'ils t'indiqueront, tu procédera; ne t'écarte de ce qu'ils t'auront dit ni à droite ni à gauche.*

Ce verset confère donc à chaque statut rabbinique le même niveau d'importance que toutes les lois directement formulées dans la Torah. Cela pose un problème technique intéressant. Il existe un principe selon lequel en cas de doute concernant une loi directement inscrite dans la Torah, alors nous devons agir avec rigueur afin d'être sur de ne pas transgresser un loi dite par Hachem. Par contre, s'agissant des lois dictées par les sages, en cas de doute, il faudra opter pour l'indulgence. Seulement nous sommes amenés à nous demander pourquoi établir cette distinction dans la mesure où la Torah a hissé les paroles des sages au même niveau que l'ensemble des lois ?

Le **Maharal de Prague** nous éclaire. En effet, il n'existe pas de vraie différence entre les propos des sages et ceux de la Torah, tous deux sont l'expression de la volonté d'Hachem. Seulement l'information passe par un canal différent. Cela est

comparable à la gestion du monde pour lequel il existe deux lignes directrices. Dieu gère l'intégralité de la création, seulement Son intervention se manifeste par deux aspects : l'aspect naturel et l'aspect surnaturel. Dans la majorité des cas, Hachem agit en transmettant une énergie aux anges qui la répercutent dans le monde matériel. Il s'agit alors d'une manifestation cachée du divin sans pour autant lui retirer sa nature divine. À d'autres occasions, il arrive que Dieu intervienne directement, sans masquer Sa présence, donnant à Son action un aspect différent de l'accoutumée, d'où le côté surnaturel. Dans le deux cas Hachem est aux commandes, seulement Son action est tantôt discrète tantôt dévoilée. Ce même cheminement s'applique à sa volonté. Dans certains cas, Dieu la manifeste de façon directe et dévoilée, il s'agit des lois inscrites dans la Torah écrite. Dans d'autres cas, Dieu se cache derrière des écrans représentés par les sages qui sont investis de la parole d'Hachem et doivent la transmettre au monde. C'est justement pour distinguer les deux natures de la parole divine que les sages ont institué une différence entre les lois explicitement mentionnées dans la Torah pour lesquelles il faut être strictes, et les lois dont les sages sont les auteurs pour lesquelles il faut faire preuve d'indulgence.

C'est en ce sens que le midrach précise que la sainteté des hommes ne peut égaler celle d'Hachem. Il s'agissait en apparence d'une évidence, seulement Hachem parlait en fait des mitsvot. Les mitsvot instituées par l'homme doivent se distinguer des mitsvot proclamées par Hachem lui-même, à l'image d'un miracle qui est toujours plus marquant qu'un phénomène naturel.

Il s'agit alors, au travers de la sainteté que nous visons dans nos efforts quotidiens, de nous approcher au plus près du Maître du monde, pour avoir accès à Sa Torah et devenir capable de parler en Son nom sans pour autant prétendre être nous-même la source. Nous abordons la sainteté pour en être le récipient. Ce processus se fait au travers des résidus de sainteté que les mitsvot placent en nous et en particulier l'âme supplémentaire du Chabbat. En l'accueillant, nous devenons l'outil qui révèle Hachem. Le dévoilement de la Torah consiste à achever la création du monde, le don

<sup>20</sup> Sur notre paracha.

<sup>21</sup> Choftim, chapitre 17, verset 11.

de la Torah, à savoir les deux premiers Chabbat primordiaux. Nous construisons ainsi les conditions d'accès au troisième Chabbat, celui du monde futur. Le résidu de sainteté est la clef pour entrevoir cet état. En le cultivant, nous acheminons la sainteté céleste sur terre. *Soyez saints! Car je suis saint, Moi Hachem, votre Dieu* » signifie alors devenir le réceptacle du divin pour élever le monde et le rendre capable d'envisager

l'état du monde futur.

Yéhi ratsone que chaque membre du peuple juif soit investi de la plus grande sainteté pour être le parfait représentant de Dieu sur terre.

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit

Pour dédicacer ce dvar torah léélouï nichmat, ou pour la santé et la hatsala'ha d'un proche, contactez-nous par mail : [yamcheltorah@gmail.com](mailto:yamcheltorah@gmail.com)

Ce feuillet nécessite la guénizah. Ne pas porter durant chabbat !